

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 11 mai 2020 a adopté le règlement numéro 2020-136, intitulé :

**«RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DE TAXATION
NUMÉRO 2020-128 VISANT À MODIFIER LE POURCENTAGE DES
INTÉRÊTS ET DES PÉNALITÉS POUR LES SOMMES DUES À LA
MUNICIPALITÉ »**

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté sur demande en téléphonant au bureau municipal au (819)390-4679.

Donné à Saint-Lucien, ce 15 mai 2020.

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien
- centre communautaire 5350, 7e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 mai 2020.

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier